



Semaine sans tabac du 17 au 23 mai 2021

Règlement du concours

Page Facebook : @semainesanstabac

Compte Instagram @semainesanstabac

semainesanstabac.be

Article 1 : Concours

Ce jeu-concours est organisé par les partenaires du Plan wallon sans tabac¹, et coordonné par le Fonds des Affections Respiratoires (FARES asbl), sis rue Haute 290 / 807A, 1000 Bruxelles, ci-après dénommés "les Organisateurs".

Le concours est organisé, avec le soutien de la Région wallonne, de la COCOM et de la COCOF, dans le cadre de la Journée Mondiale Sans Tabac, le 31 mai, initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le jeu-concours débute le lundi **17 mai 2021 à minuit** et se termine le lundi **24 mai 2021 à minuit**.

En prenant part au concours, les participants reconnaissent et acceptent les présentes conditions de participation.

Article 2 : Participants

La participation est ouverte à toute personne domiciliée en Belgique. Les partenaires des Plans bruxellois et wallon sans tabac ainsi que leur personnel ne sont pas autorisés à participer. Une seule participation est autorisée par personne.

Les participants acceptent que les données récoltées dans le cadre du concours puissent servir à leur envoyer un lot en cas de gain.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque jour de la semaine du 17 au 23 mai 2021, un défi sera proposé sur le site www.semainesanstabac.be. Il s'agit de relever le défi quotidien pour deviner l'indice-fil rouge, et répondre à une question subsidiaire à la fin de la semaine pour départager les participants en cas d'ex-aequo. Les cinq participants ayant à la fois découvert le fil rouge et étant les plus proches de la réponse à la question subsidiaire seront déclarés vainqueurs.

¹ Les membres du Plan Wallon sans Tabac sont : le Fonds des Affections Respiratoires (FARES), la Fédération des Maisons Médicales de Wallonie (FMM), la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG), le Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme (SEPT), l'Association de l'Union des Pharmaciens (AUP), l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH), la Fondation Contre le Cancer (FCC - Tabacstop), Les Centres d'Aides aux Fumeurs de l'Institut Bordet, Rélia et Alfa en tant que représentant de la Fédito wallonne, la Société de Médecine Dentaire (SMD), la Province de Namur et le Service Itinérant de Promotion de la Santé de la Province de Liège (I Prom'S).

Pour qu'une participation soit valide, il y a lieu de remplir un **formulaire** dans la partie "Concours" du site www.semainesanstabac.be. Ce formulaire comprend les coordonnées du participant et les réponses à fournir.

Ces coordonnées sont demandées afin de pouvoir identifier et contacter les vainqueurs. Les données personnelles récoltées sont strictement destinées à cet usage et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Annulation

Dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants, les Organisateurs sont libres d'annuler en totalité ou en partie le concours en cas d'irrégularités. Dans ce cas, les Organisateurs se réservent le droit d'exclure les participants concernés du concours et de ne pas leur attribuer leurs prix.

Article 4 : Lots mis en jeu

Les lots sont réservés par les Organisateurs, facture à l'appui. Ils sont soit envoyés aux vainqueurs quand cela est possible, ou bien retirés directement par les vainqueurs auprès des fournisseurs, sur présentation d'un bon de valeur. Ces fournisseurs ne sont pas liés à l'organisation du concours. Les images utilisées pour représenter les lots sont à titre d'illustration, le contenu des lots est détaillé ci-après.

Les lots ne peuvent pas être convertis en espèces ni en versement sur un compte bancaire. Les Organisateurs peuvent en tout temps décider de remplacer les lots par d'autres équivalents.

Les Organisateurs et leurs fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des lots pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.).

Les Organisateurs se réservent le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Les lots ne seront remis qu'aux participants dont les informations correspondent à la réalité. Les participants s'engagent à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser un faux nom. Dans ce cas, les Organisateurs se réservent le droit de ne pas leur attribuer le lot.

Liste des lots :

POSITION	VALEUR APPROXIMATIVE	PRIX
1 ^{ère}	530 €	Trottinette électrique XIAOMI Pro 2 Noir
2 ^{ème}	400 €	Fairphone (ou chèque culture/multimédia)
3 ^{ème}	200 €	Une nuit pour deux personnes dans une cabane ou une bulle nature
4 ^{ème}	159 €	Morphée « box méditation et sophrologie » + petite Morphée « box méditation enfant »
5 ^{ème}	99 €	Montre Ice-Watch "solar system"

Total des gains distribués : 1.388 €

Article 5 : Responsabilité

Toutes les questions, commentaires et réclamations liés au jeu-concours doivent être adressés aux Organisateur.

Article 6 : Droits d'accès aux données et respect de la vie privée

Les Organisateur garantissent le respect du Règlement Général de la Protection des Données personnelles (RGPD). Les participants ont à tout moment le droit de réclamer l'accès, la modification ou la suppression de leurs données.

Pour cela, contacter le FARES :

Rue Haute 290, 807A – 1000 Bruxelles
Tél. 02 518 18 74 – information@fares.be

En cas de problème, l'autorité compétente est l'APD :

Autorité de protection des données :

Rue de la Presse 35, 1000 Brussel

Tel. : +32 (0)2 274 48 00

Fax. : +32 (0)2 274 48 35

contact@apd-gba.be